



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

Conseil municipal du vendredi 3 Juin 2016

Désignation d'une secrétaire de séance :
Valérie VALOT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 3 JUIN 2016

Présents : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, RENAUDIN Philippe, THOUILLEUX Gérard, LEBOUBE Bernard, VON FELTEN Karl, PAUSET Christophe, GROSJEAN Françoise, BRINGOLD Ludovic, GROSHENRY Bernard.

Excusés : GATEY Anne, MIGNOT Fabrice, AUBRY Patricia, ARNOULD Michael, ETIENNE Françoise.

10 votants

1/ **ADOPTION DU COMPTE RENDU** DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2016 - Cf. document joint : **adopté à l'unanimité.**

ETUDE DES OFFRES POUR LA RENOVATION DE NOTRE RESEAU EP

Après étude de 5 offres, il est proposé de retenir l'entreprise EMJ de Vesoul pour la réalisation des travaux pour un montant HT de 67 000 €.

Délibération : ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEMANDE DE PRET

Une demande de prêt d'un montant de 150 000 € sur une durée de 15 ans a été validée lors du dernier conseil. Après consultation des différents organismes bancaires, il est proposé de retenir la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté qui nous offre les conditions suivantes : taux 1.45 %, pas de frais de dossier, remboursement anticipé de la première annuité avec un coût global de 15 980.85 €.

Délibération : ADOPTE A L'UNANIMITE.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur budget communal : une somme de 2 166.95 € sur vente de bois (DAGUEY P) suite à poursuite non recouvrable.

Sur budget eau-assainissement : une somme de 1.6 € inférieur au seuil de poursuite.

Délibération : ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEPART ET INDEMNITE DU TRESORIER

Nous changerons de trésorier début septembre, il nous est demandé de valider l'indemnité de conseil et de confection de budget, bien évidemment au prorata de la période effectuée (8 mois sur 12 somme de 240,10 €).

Délibération : 2 VOIX CONTRE – 2 ABSTENTION : ADOPTE A LA MAJORITE.

COMPTE DE GESTION CCAS

Après dissolution du budget CCAS, il nous est demandé de valider le compte de gestion 2016 à 0 €.

Délibération : ADOPTE A L'UNANIMITE.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2016

• Au budget communal, les dépenses imprévues SF- chapitre 022 sont plafonnées à 7.5 %, soit 13 857 € au lieu des 15 000 € initialement prévus.

DM N°1= - 1 143 € au 022 et + 1 143 € au compte 615231 (voirie).

• Au BC toujours, la subvention SIED en SI de 47 500 € a été imputée de façon erronée à l'écriture du budget.

DM N°2= - 47 500 € au compte 13258-R041 et + 47 500 € au compte 13258-R13.

• Au budget eau-assainissement, amortissement des biens -1 € : arrondi inférieur au lieu de supérieur (-11cts).

DM N°3= +1 € au 6811-DF 042 et +1 € au 2818-RI-040 et en compensation pour maintenir les sections en équilibre - 1 € en DE-023 et - 1€ en RI-021.

• Au BEA toujours, concernant les frais d'étude de 360 € (poste incendie BC2i) il y a une erreur d'imputation :

DM N°4= - 360 € au 2156-DI 041 et + 360 € au 2156-DI 21.

Délibération : vote des 4 DM en même temps : ADOPTE A L'UNANIMITE.

TRANSFERT DE VOIRIE

Proposition de rectification du kilométrage précis de la voirie transférée pour un montant arrêté à 15 000 €.

Le linéaire à retenir doit correspondre à celui du tableau de classement.

Soit pour les voies à caractère de rues RC 1R à 23R avec un linéaire de 4 563m au lieu de 4 608 m, et pour les voies à caractère de chemin, VC 101 à 109 avec un linéaire de 5 627m au lieu de 5 635 m.

Délibération : ADOPTE A L'UNANIMITE.

TRAVAUX DE VOIRIE – sur août septembre

Sur proposition de Terres de Saône, via le cabinet BC2i en charge de la voirie intercommunale, il est proposé de réaliser les travaux suivants pour cette année 2016 : Réfection des rues du Moulin, de l'Eglise et de Pusy pour un montant de 15000 € HT (20000 € TTC prévu au budget).

SYNDICAT DE GRESSOUX DESIGNATION SUPPLEANT

Lors du dernier conseil syndical, il a été décidé afin d'assurer le quorum, de désigner une personne pouvant suppléer l'un des deux membres titulaires.

Délibération : Candidature retenue Mr RENAUDIN Philippe : ADOPTE A L'UNANIMITE.

ELABORATION DU PLU

Le dossier de recrutement d'un cabinet d'étude chargé de l'élaboration de notre PLU est en cours d'achèvement. Après validation des services de la DDT, nous consulterons début juillet différents cabinets d'étude locaux (rayon de 60 KM). Au regard de la modernisation des PLU et des modifications de la partie réglementaire apportées à l'écriture du code de l'urbanisme, validées par le décret 2015-1783 du 28 décembre 2015, nous avons la possibilité, notre délibération de révision générale de notre POS valant prescription de PLU étant antérieure à cette date, de nous référer à l'ancienne écriture ou à la nouvelle.

Délibération : oui pour la nouvelle écriture : ADOPTE A L'UNANIMITE.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Les travaux sont en cours d'achèvement. Il reste à effectuer les travaux de plomberie, et à installer les éléments sanitaires des toilettes PMR. Le bilan des travaux s'élève actuellement à 10 000 €. Nous avons perçu en totalité les indemnités compensatoires aux dégradations soit 2 500 €. Le montant des achats de matériel de cuisine : évier, plans de travail, robinetterie et piano, s'élève à ~ 5 000 €. Pour le moment le bilan est donc de 13 700 €. Un supplément de plomberie et de peinture doit être ajouté pour environ 2 500€. Ce qui représentera environ 50% de la somme budgétée.

Questions diverses

- ✧ Informations diverses Réunion d'information Terres de Saône à destination de l'ensemble des conseillers municipaux par secteur le mercredi 22 juin 20h30 à Auxon
- ✧ Spectacle Festival de folklores samedi 06 août 20h00 à Bougnon
- ✧ Prochain INFO BOUGNON : en juin avec les points à préciser suivants:
 - demande d'inscription pour la carte jeune
 - demande d'inscription pour bénéficier du bon d'achat de 20 € pour la subvention
 - scolarité uniquement pour les collégiens
 - date de la kermesse des écoles le samedi 25 juin
 - mettre des photos de la salle des fêtes
 - mise en route de la fibre le (4/07) fin juillet

- Date du prochain CM => vendredi 8 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.